

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
de la séance du 17 décembre 2012

Présents

Hervé FRADET (arrivé à 8h40), Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Maxime SAADA (départ à 11h25), Robert SKIPPON, Etienne WASMER.

Arnaud BONTEMPS, Anouck MANEZ, Raphaëlle REMY-LELEU, Marie-Laure PERROUAULT, Pierre BORNAND.

Ali ZEROUATI (départ à 11h30), Agueda PEREZ (arrivée à 8h40), Philippe PETAT.

Jean-Claude CASANOVA, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Pierre MEYNARD (départ à 11h30), Michel PEBEREAU.

Absents ou excusés

Laurent GERMAIN (procuration à Jean-Claude CASANOVA).

Alexander RITTER (procuration à Raphaëlle REMY-LELEU) Hadrien RETORD (procuration à Pierre BORNAND), Coralie VASSEUR (procuration à Agueda PEREZ).

Nadège ABOMANGOLI, Vincent BERGER, Véronique DESCACQ (procuration à Agueda PEREZ), Laurence PARISOT (procuration à Michel PEBEREAU), Philippe TERNEYRE (procuration à Catherine MAYEUR-JAOUEN) Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Jean GAEREMYNCK

Nelly ANTOINE

Francis VERILLAUD

Michel GARDETTE

Nadia MARIK

Françoise MELONIO

Isabelle BOSSARD

Benjamin GIAMI

Dolly CARENE

Myriam DUBOIS MONKACHI

Nicolas PEJOUT

Anne LESEGRETAIN

Pierre Yves SUARD

administrateur provisoire de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, représentante du recteur,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

doyenne du Collège universitaire,

chargée de mission à la DES,

chargé de mission à la direction générale

assistante à la DES,

co-directrice de la scolarité,

directeur de la vie universitaire,

responsable à la direction des admissions,

directeur de la direction des finances.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Avis sur la proposition de budget 2013 de l'Institut d'études politiques de Paris | p. 2 |
| II. | Proposition de suspension de l'oral de langue à l'examen d'entrée 2013 du Collège universitaire | p. 9 |
| III. | Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 30 octobre et du 19 novembre 2012 | p. 12 |
| IV. | Echange d'informations sur des questions diverses (Point sur la procédure de désignation du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de l'IEP de Paris) | p. 13 |

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2012**

La séance est ouverte à 8 h 36, sous la présidence de Michel PEBEREAU. Il donne la liste des procurations :

- Coralie VASSEUR à Agueda PEREZ MUNOZ
- Véronique DESCACQ à Agueda PEREZ MUNOZ
- Philippe TERNEYRE à Catherine MAYEUR-JAOUEN
- Hadrien RETORD à Pierre BORNAND
- Alexandre RITTER à Raphaëlle REMY-LELEU
- Laurent GERMAIN à Jean-Claude CASANOVA
- Laurence PARISOT à Michel PEBEREAU

Michel PEBEREAU annonce que les questions relatives à la procédure de sélection d'un nouveau directeur de l'institut seront traitées au chapitre des questions diverses.

Arnaud BONTEMPS signale que ce point figurait à l'origine au point 3 de l'ordre du jour.

Michel PEBEREAU explique que l'ordre du jour adressé n'est pas celui qui a été reçu sur table. L'ordre du jour transmis aux domiciles des membres du Conseil faisant foi, le point figurera au chapitre des questions diverses.

Robert SKIPPON précise que la Commission paritaire a délibéré de la question de la procédure de sélection d'un nouveau directeur et a émis le souhait que celle-ci fasse l'objet d'un point particulier.

Michel PEBEREAU souligne que l'ordre du jour est fixé par le directeur. Il ajoute que ce dernier, joint hier soir au téléphone, ne lui a fait part d'aucune modification de l'ordre du jour.

Jean GAEREMYNCK explique que cet échange relatif à la procédure a été évoqué une première fois, puis une seconde, par la Commission paritaire, qui a souhaité voir ce point formellement inscrit. Pour Jean GAEREMYNCK, le résultat est le même : ce point fera l'objet d'un débat.

Michel PEBEREAU confirme que ce point sera bien traité à l'ordre du jour. Il souhaite la bienvenue à Jean GAEREMYNCK, et dit être heureux que ce dernier ait accepté la proposition que lui a faite la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche d'être nommé administrateur provisoire de l'IEP de Paris. Michel PEBEREAU ajoute qu'il est bien placé pour savoir que la charge de Jean GAEREMYNCK au Conseil d'État était considérable. Il lui réaffirme sa reconnaissance d'avoir bien voulu assumer la mission qui vient de lui être confiée.

Jean GAEREMYNCK remercie Michel Pébereau et précise que sa lettre de mission sera mise en ligne, puis affirme son vif souhait de rencontrer toutes les personnes qui composent la communauté des gens qui travaillent à Sciences Po.

I. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2013 DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

a) Exposé

Jean GAEREMYNCK cède la parole à Pierre-Yves SUARD, qui explique de prime abord que la construction du budget 2013 a rencontré une première difficulté, dans la mesure où sa construction n'était pas achevée au moment de la négociation avec le ministère. Il débute son propos sur le maintien du soutien de l'État à un niveau égal à celui de 2012. L'institut espérait 70,8 millions d'euros de dotation globalisée de fonctionnement (hors allocations doctorales). En 2013, cette dotation sera de 68 millions d'euros. Pierre-Yves SUARD ajoute que 60 % de l'ajustement nécessaire en termes de budget a déjà été identifié, sous forme

- de réévaluation du produit des droits de scolarité,
- de hausses « raisonnablement prévisibles » du chiffre d'affaires de la formation continue,

- de hausses « raisonnablement prévisibles » du mécénat et des partenariats

Il ajoute qu'une réévaluation à la baisse de certaines dépenses – locaux, enseignement – complète cet ajustement, comme cela est précisé dans la note rectificative de présentation budgétaire. Pierre-Yves SUARD note que cette stabilisation du financement de l'État conduit à réduire sa part dans les ressources totales de Sciences Po de 47 % à 46,0 %. Si la répartition interne des ressources de l'institut évoluera quelque peu par rapport à ce qui est indiqué dans le document de présentation, les ressources propres progresseront de façon très importante en 2013, avec plus de 7 millions d'euros :

- 1 million d'euros pour le mécénat et les partenariats
- 6,3 millions pour les ressources « usagers »

Pierre-Yves SUARD présente ensuite le document du projet de résolution du budget 2013 de Sciences Po. Il revient sur les 69,4 millions de financement, dont 68 millions de dotations de fonctionnement auxquels s'ajoutent 1,4 million de dotations de financement par l'État des activités doctorales. Pierre-Yves SUARD observe que la courbe générale de ce financement est en progression depuis cinq ans. Il observe ensuite que les ressources issues du mécénat et de la taxe d'apprentissage augmenteront de 5,4 % en 2013 et représenteront 27 % des ressources totales de l'institut. Pierre-Yves SUARD souligne ensuite le dynamisme des subventions institutionnelles : 13 millions d'euros, dont 4 millions provenant des ministères, notamment destinés au projet Equipex, et 5 millions provenant des collectivités locales (70 % de ces 5 millions d'euros sont destinés au financement des campus en région).

Pour ce qui a trait au financement européen, Pierre-Yves SUARD rappelle que l'année 2011 était exceptionnelle. Ces financements seront en léger retrait en 2013 par rapport à 2012. S'agissant des ressources en provenance des entreprises et des dons de particuliers, ils sont anticipés en légère hausse pour les entreprises (7,2 millions d'euros), et de façon plus importante pour les particuliers (2,2 millions d'euros). Les prestations de service, qui représentent 16 % des ressources propres de l'institut, atteindront 13,5 millions en 2013. Sur ce point, Pierre-Yves SUARD note la hausse du chiffre d'affaires de la formation continue (10,9 millions d'euros) et la baisse des prestations d'études, du fait de la clôture de certains projets. La formation continue représente 13 % des ressources propres et 7 % des ressources totales de l'institut. Pierre-Yves SUARD ajoute que la marge sur coût complet de la formation continue sera de 3,7 %. Il présente ensuite les ressources « usagers », qui regroupent le produit des droits de scolarité et le produit des cycles spécifiques. Sur un total de 47 millions, les droits de scolarité participent à hauteur de 41 millions en 2013. Leur progression de 5 millions d'euros est le fruit de la progression des effectifs, qui augmenteront de 5,1 %, avec un effectif total attendu à la rentrée 2013 de 12 780 étudiants. Ces droits de scolarité représentent 50 % des ressources propres de Sciences Po et 26 % de ses ressources totales. De leur côté, les cycles spécifiques s'établiront à 4,3 millions d'euros, soit 5 % des ressources propres de l'institut.

S'agissant des dépenses, Pierre-Yves SUARD explique qu'elles s'établiront à 156 millions d'euros. Cependant, les compressions de dépenses mises en place en 2013 pour compenser l'écart imposé sur la dotation globalisée de fonctionnement de l'État devraient réduire ces dépenses de 1,9 million d'euros. Pierre-Yves SUARD précise que l'ensemble des évolutions présentées dans ce document demeure réaliste. Il ajoute que l'évolution des effectifs salariés et les dépenses de personnel correspondantes sont en hausse de 6,4 %. Cette augmentation passe à 4,7 % pour la partie impactant le compte de résultat. Cette augmentation est le fruit de trois évolutions :

- l'augmentation mécanique de la masse salariale à périmètre constant (+ 840 000 €)
- l'effet en année pleine des mesures prises en 2012 relatives aux augmentations collectives (+ 740 000 €)
- l'effet à année pleine des créations d'emplois de 2012 (+ 1,5 million d'euros)

Au total, la masse salariale atteint 75,7 millions d'euros en 2013, soit 48,5 % des dépenses de l'institut. Concernant les dépenses d'enseignement, elles représentent 12,7 % de la dépense totale. Leur augmentation est de 1,3 million d'euros (pour un total de 19,8 millions), cette hausse de 7 % est essentiellement imputable à la hausse des effectifs étudiants. Concernant les bourses, l'effort de l'institut en 2013 représentera 8,4 millions d'euros, dont 79 % pour les bourses de Sciences Po et 21 %

pour les bourses sur financements extérieurs. Pierre-Yves SUARD décline ensuite les autres grands postes de dépenses :

- les ressources documentaires, à 1,53 million d'euros, en augmentation de 4 %
- les dépenses de locaux, à 17,2 millions d'euros, qui représentent 11 % des dépenses totales. Les dépenses de loyers chargés seront de 10,8 millions d'euros, en stabilité par rapport à l'année 2012. La progression du nombre de mètres carrés des campus en région explique en partie la progression des budgets dédiés à l'entretien et à la maintenance (+ 500 000 €)
- les dépenses de fonctionnement, qui représentent également 11 % des dépenses totales. Ces dépenses sont constituées par les rémunérations de services, les frais de mission, l'informatique, la reprographie, les frais de postes et télécoms. Pierre-Yves SUARD signale que les dépenses sont maîtrisées et que les évolutions constatées sont souvent des dépenses financées sur fonds affectés.

Pierre-Yves SUARD conclut son intervention sur les dotations aux amortissements, qui augmentent légèrement (6,8 millions d'euros, essentiellement liés aux investissements immobiliers). Il note encore la stabilité du budget investissement de l'année 2013, à 5,5 millions d'euros.

Jean GAEREMYNCK observe en premier lieu la stabilisation du financement de l'État, non négligeable dans le contexte actuel. Il note ensuite l'importance de la progression des ressources propres de Sciences Po, qu'il juge remarquable. Les modifications de la proportion entre les ressources de l'État et les ressources propres de l'institut sont, à son sens, un bon signe pour la négociation du futur contrat quadriennal. Concernant les ressources propres, Jean GAEREMYNCK insiste sur le caractère prévisionnel du budget. Il appartient aux dirigeants de Sciences Po de faire en sorte que la réalité soit conforme à cette prévision. Jean GAEREMYNCK estime de son devoir de travailler sur ce point avec les équipes de l'institut.

b) Questions et observations

Robert SKIPPON demande si ce budget bénéficie d'une souplesse permettant de parler des inégalités « frappantes » entre les salaires des enseignants des cours de langue des niveaux un à trois et ceux des enseignants des cours de langue de niveau quatre et cinq. Il note que les premiers sont payés 20 % de moins que les seconds.

Arnaud BONTEMPS remercie Pierre-Yves SUARD pour sa présentation et félicite la qualité des débats qui ont été tenus lors de la Commission des finances à propos des rémunérations des chargés d'enseignement. Il souligne la présence des rémunérations dans le nouveau budget et s'étonne de l'importance de certaines d'entre elles, notamment celle du directeur, à hauteur de 15 000 € par mois. Arnaud BONTEMPS revient ensuite sur les ré-estimations qui ont permis de dégager 1 million d'euros de budget supplémentaire, à partir des produits des droits de scolarité (600 000 €), de la formation continue (200 000 €) et du mécénat (200 000 €). Il s'en étonne. Arnaud BONTEMPS explique ensuite avoir compris que le caractère préliminaire de certaines dépenses n'avait pas permis de les intégrer. Il souhaite savoir si le Conseil de direction sera informé de cette intégration au même titre que le Conseil d'administration.

Il revient ensuite sur la structure de financement général de Sciences Po et note dans les discours de Pierre-Yves SUARD et Jean GAEREMYNCK que les ressources de l'État sont mises en opposition aux ressources propres de l'institut. Or, il ne s'agit pas d'un débat entre ressources publiques et privées, car les ressources propres de Sciences Po sont les ressources que l'institut va aller chercher partout, y compris dans le domaine public. Arnaud BONTEMPS observe que le financement public représente 72 millions d'euros de financement structurel auxquels s'ajoutent les 13 millions de subventions institutionnelles (p.10) et les rémunérations des enseignants directement payés par le ministère de l'enseignement public et de la recherche et le CNRS. Ainsi au total, le financement public pèse pour 103 millions d'euros, soit 59 % du budget de l'IEP. Finalement, pour Arnaud BONTEMPS, l'État n'est pas minoritaire dans le financement de Sciences Po, car il participe à ce financement par divers moyens

(subventions de l'Idex, par exemple). Arnaud BONTEMPS propose donc que le tableau p.124 fasse figurer la distinction entre les ressources publiques et les ressources non publiques.

Il revient ensuite sur les frais d'inscription, calculés en fonction du revenu des familles, sans tenir compte de la situation propre de l'étudiant. Cette question d'autonomie lui semble particulièrement importante. Il ajoute que Sciences Po choisit d'opérer une redistribution des richesses en vase clos, avec des frais dégressifs. À son sens, ce système ne peut fonctionner, car les 41 millions d'euros provenant des frais d'inscription reposent sur la capacité des étudiants à se trouver dans les tranches les plus élevées des frais d'inscription. De fait, l'institut a besoin de ce quota d'étudiants ayant des frais d'inscription très élevés pour financer son propre budget. La démocratisation de Sciences Po implique donc une augmentation constante des frais d'inscription pour les familles les plus aisées. Arnaud BONTEMPS appuie son propos sur le relevé d'observations provisoires de la Cour des comptes, et les réponses apportées par l'institut. Il cite : « *les ressources issues des frais de scolarité ont presque triplé, passant de 9,9 millions d'euros à 27 millions d'euros. C'est en accord avec l'État que Sciences Po s'est donné ses marges de manœuvre. Elles ont permis de compenser la réduction de 28 % de la subvention par étudiant du ministère au cours de cette période. (...)* » Par ailleurs, toute l'action de Sciences Po en matière de frais d'inscription « *n'est que l'application scrupuleuse d'un plan de développement conçu avec l'État.* » Ces réponses semblent confirmer le désengagement de l'État d'une partie de la prise en charge des frais d'inscription par compensation des ressources propres de l'institut. Arnaud BONTEMPS le déplore et affirme qu'il votera contre le budget pour cette raison. Il émet un certain nombre d'autres critiques vis-à-vis des frais d'inscription : l'exclusion des étudiants hors espace économique européen du système dégressif de préinscription, les problèmes relatifs aux doubles diplômes, l'augmentation entre le Collège universitaire et les masters, les problèmes d'années de césure, de formation spécifique. En revanche, il se félicite du gel des frais d'inscription cette année, et souhaite que le Conseil travaille à la linéarisation des frais d'inscription par le bas.

Arnaud BONTEMPS conclut son propos sur le caractère d'aide sociale compensatoire des frais d'inscription, aide sociale faisant partie d'un tout avec le financement de ces frais d'inscription (75 % du montant des bourses versés aux étudiants boursiers par Sciences Po). Arnaud BONTEMPS note qu'il existe un deuxième élément de cette compensation : la Commission de suivi social, qui a pour objectif de compenser l'ensemble des problèmes du système de frais de scolarité en tenant compte de la situation au cas par cas de chaque étudiant. Cette Commission de suivi social est contrainte par son règlement (qui ne peut être modifié par les membres mêmes de la Commission), et par son budget, de 250 000 € par an. Arnaud BONTEMPS rappelle que pour être reconnu indépendant et ne payer les frais de scolarité qu'en fonction de ses propres ressources, un étudiant doit passer par cette Commission de suivi social et déclarer 90 % du Smic l'année de sa scolarité. Or, il lui semble que peu d'étudiants, toutes ressources confondues, touchent 90 % du Smic. Il ajoute qu'être salarié à 90 % du Smic tout en étant étudiant à Sciences Po doit être particulièrement complexe à gérer. Face à ces questions, il est régulièrement répondu que les étudiants peuvent s'adresser au Crous. Pour Arnaud BONTEMPS, cette solution consiste à externaliser les problèmes internes de Sciences Po. Il illustre son propos par l'exemple d'une étudiante norvégienne, boursière, ayant fait un prêt pour financer ses études, touchant des bourses du gouvernement norvégien, et travaillant en parallèle à ses études. Ses ressources de bourse n'ont pas été prises en compte dans le calcul de son indépendance financière, si bien qu'elle a dû s'acquitter de frais d'inscription d'un montant de 13 500 € (basé sur le revenu de ses parents). Arnaud BONTEMPS considère que l'institut et son Conseil sont confrontés à un choix politique mettant en cause la cohérence du système de frais et de ses contreparties. Il souhaite que la Commission de suivi social reconnaisse l'indépendance financière des étudiants. Pour ce faire, il propose le doublement du budget de cette Commission, afin qu'elle puisse jouer son rôle sans être freinée par des questions de gestion administrative. Il conclut son intervention sur le fait que l'UNEF s'abstiendra et appelle à s'abstenir ne serait-ce que pour cette raison, sur le barème des frais d'inscriptions.

François HEILBRONN remercie Pierre-Yves SUARD et son équipe pour la présentation très claire du budget prévisionnel. Il note cependant une différence entre le montant de l'évolution des ressources publiques structurelles : à 72,3 millions d'euros dans le budget prévisionnel et à 69,4 millions dans le document détaillé avec le budget correctif. Il demande si ce montant est bien à 69,4 millions.

Pierre-Yves SUARD acquiesce.

François HEILBRONN observe que si ces ressources publiques structurelles sont stables en masse, elles doivent être ramenées au nombre d'étudiants et aux coûts que l'institut doit engager pour pouvoir dispenser des enseignements à Sciences Po. Or, si ces ressources publiques ont cru depuis 2009 de 15 %, le nombre d'étudiants en formation diplômante a augmenté de 33 %, tandis que les charges ont augmenté de 31 %. De fait, les dotations de l'État ne sont pas stables, mais en régression si elles sont calculées par étudiant. L'institut a perdu 15 % de dotation par étudiant. Par rapport à l'année 2013, François HEILBRONN affirme que la dotation de l'État a, elle, baissé de 6 %.

Christian LEQUESNE remercie Pierre-Yves SUARD pour sa présentation, puis lui demande de revenir de manière détaillée sur la ré-estimation des produits de droits de scolarité. Il évoque ensuite la réduction de charges qui devra être faite pour économiser 1,8 million d'euros. Il demande s'il est par exemple possible de jouer sur la cotisation du PRES par rapport aux engagements pris dans le cadre de Sorbonne Paris-Cité.

Philippe PETAT remercie Pierre-Yves SUARD. Il observe que l'absence d'augmentation des frais d'inscription en 2013 est un signe fort de l'établissement. Il revient ensuite sur le financement des campus en région par les collectivités locales à 77 %, et demande qui finance les 23 % restants. Philippe PETAT demande ensuite davantage d'explications sur les prévisions budgétaires du mécénat et des partenariats. Enfin, il demande si le budget tient compte des fruits de la négociation annuelle obligatoire, qui n'a pas encore été engagée.

Maxime SAADA revient sur la note du 14 novembre 2012. Il cite : « *l'activité demeurera soutenue en 2013. L'augmentation des effectifs étudiants attendus une dernière fois s'appuiera sur une progression des ressources totales de plus de 6 %* ». Il demande la signification de la mention « *une dernière fois* ».

Hervé FRADET explique que lors de la Commission, il avait été convenu de « sanctuariser » le budget de la bibliothèque. Or, il observe une diminution du budget des ressources documentaires. Par ailleurs, Hervé FRADET revient sur l'absence répétée de rémunération des maîtres de conférence. Il souhaite que les promesses de Richard DESCOINGS relatives à « *l'attention particulière sur la vie académique des campus* » et « *la meilleure considération pour les maîtres de conférence* » – qui assurent 90 % des enseignements de Sciences Po, mais ne sont rémunérés qu'à hauteur de 12 % des frais d'enseignement – soient respectées.

Etienne WASMER remercie Pierre-Yves SUARD pour sa présentation. Il revient sur l'augmentation du nombre d'étudiants, et observe que l'État bénéficie d'une double économie. La première a été évoquée par François HEILBRONN. Pour la seconde, Etienne WASMER affirme qu'elle est due au fait que les étudiants de Sciences Po, en augmentation, ne rejoindront pas les rangs des écoles préparatoires, financées par l'État.

Pierre BORNAND se félicite de la hausse des bourses et du recours aux vacataires étudiants. Il souhaite des explications complémentaires sur la baisse des subventions du budget prévisionnel de l'IEP, de 20 %. Il déplore ensuite la hausse substantielle du budget lié à la reprographie et aux impressions, de 50 % et note que les étudiants sont peu satisfaits de ce service. Pierre BORNAND fait part de ses inquiétudes vis-à-vis de la hausse des dépenses structurelles de l'établissement, dépenses financées par la hausse mécanique du montant des frais d'inscription. Il demande comment l'Institut procédera si ces frais d'inscription restent constants. Pierre BORNAND évoque ensuite les conventions signées avec les collectivités territoriales. Il rappelle que ces conventions sont signées pour plusieurs années et souhaite savoir ce qu'il se passera lorsque ces conventions seront revues à la baisse. Pierre BORNAND dit ne pas comprendre comment la baisse des postes va permettre de pallier à l'augmentation nécessaire des dépenses qui auront lieu en 2013.

Pierre-Yves SUARD revient sur la souplesse budgétaire demandée par Robert SKIPPON et affirme qu'il ne peut statuer sur cette demande. Il ajoute que le budget fait preuve de réalisme en adaptant les recettes aux possibilités de réduction des dépenses. À son sens, la souplesse budgétaire demandée

participe d'une négociation qui sort de ce contexte budgétaire. Pierre-Yves SUARD précise que le budget prévisionnel a été déterminé au plus juste, pour répondre à une situation difficile.

Michel PEBEREAU ajoute que ce budget est extrêmement difficile : plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour équilibrer les dépenses et les recettes. Du côté des recettes, Michel PEBEREAU observe que peu de zones sont en augmentation. Les financements accordés à l'institution au prorata du nombre d'étudiants déclinent. Le développement de l'institution provoque des augmentations de dépenses en face desquelles d'autres recettes doivent être trouvées. Michel PEBEREAU ajoute que certaines difficultés sont apparues au niveau des dépenses. Ces difficultés tiennent à l'appréciation des charges sociales par l'Urssaf, charges afférentes aux rémunérations de certains enseignants, qui constituent une dépense nouvelle par rapport aux années antérieures. Michel PEBEREAU affirme qu'il n'y a pas de souplesse budgétaire en matière de dépenses. Du côté des recettes, l'institut marque sa volonté d'aller en chercher ailleurs (notamment dans le mécénat) et en dehors des droits d'inscription, qui n'ont pas été augmentés. Michel PEBEREAU s'exprime en faveur d'une sortie la plus rapide possible de la situation d'incertitude actuelle de l'institut vis-à-vis de ses dirigeants. Il conclut son propos sur le fait que le budget a été révisé à la dernière minute pour tenir compte de toutes les situations, notamment celle de l'Urssaf.

Pierre-Yves SUARD revient sur les ressources additionnelles. Il évoque un barème constant entre 2012 et 2013. Il n'y a donc pas de ressources additionnelles issues d'un changement des droits, mais d'une réévaluation. Les 600 000 euros indiqués relèvent d'une certitude avérée et proviennent de la toute dernière estimation de la DES. Pierre-Yves SUARD explique que l'aspect « successif » des documents a été rendu nécessaire par la situation exceptionnelle que l'institut a connue au mois de décembre. À propos des subventions publiques structurelles, Pierre-Yves SUARD donne raison à Arnaud BONTEMPS : les ressources du CNRS constituent un financement complémentaire de l'État. Au total, Sciences Po bénéficie d'un support de financement public de l'ordre de 55 %. En revanche, Pierre-Yves SUARD explique que l'approche budgétaire adoptée se concentre sur les financements gérés par l'institut. Dans cette mesure, seule la dotation globalisée de fonctionnement est indiquée. S'agissant des subventions institutionnelles, elles représentent une catégorie de ressources qu'il « faut aller chercher ». En ce sens, elles sont considérées comme des ressources propres de l'établissement. À propos des droits de scolarité, Pierre-Yves SUARD indique que la subvention de l'État par étudiant pâtit en effet d'une décroissance depuis plusieurs années. Cette situation n'appelle à aucun commentaire de sa part, pas plus que les questions relatives à l'augmentation du budget de la Commission de suivi social.

Aux questions posées par François HEILBRONN, Pierre-Yves SUARD explique que le contrat quadriennal porte sur une augmentation globale de 26 % de dotation sur la durée du contrat. L'augmentation est en effet inférieure à celle des effectifs. À la question de Christian LEQUESNE sur la ré-estimation des droits de scolarité, Pierre-Yves SUARD affirme que cette ré-estimation est suffisamment certaine pour être intégrée dans le budget 2013. Il ajoute que la cotisation du PRES ne sera pas payée par les huit participants du PRES ni en 2012 ni en 2013. En revanche, le budget du PRES est en cours d'évaluation par son bureau. Concernant la question de Philippe PETAT sur le financement des collectivités locales hors campus, il s'agit de subventions du CRIF et de la ville de Paris pour la mobilité des étudiants. S'agissant des prévisions d'augmentation du mécénat et du partenariat, Pierre-Yves SUARD cède la parole à Nadia MARIK.

Nadia MARIK explique que la décision d'augmenter les flux financiers du mécénat et des partenariats de 200 000 euros est due à la sensibilité des partenaires vis-à-vis du climat général de Sciences Po. Les partenaires et principaux donateurs ont été convaincus par la pérennité du projet éducatif et intellectuel de Sciences Po et ont renouvelé leurs engagements.

Pierre-Yves SUARD revient ensuite sur les questions relatives à la masse salariale et explique que les prévisions de croissance comprennent les postes de négociation. Il admet cependant que faute de discussion engagée, le chiffrage reste complexe. Concernant la notion d'une « dernière fois », elle se réfère à un palier de croissance des effectifs et des dépenses afférentes. Pierre-Yves SUARD explique ensuite à Hervé FRADET que la réduction des budgets proposés pour la bibliothèque est faible au

regard de la dépense totale de cette bibliothèque. Il ajoute que les deux Commissions des finances ont convenu de répartir autant que faire se peut l'impact des ajustements budgétaires. La réduction des dépenses de 20 000 euros de la bibliothèque reste une proposition qui devra être débattue. Pierre-Yves SUARD répond ensuite aux remarques de Pierre BORNAND, en affirmant que l'augmentation de 240 000 euros du budget reprographie est compensée par la réduction des coûts de copie et d'impression correspondant dans le budget de la DSI. Pierre-Yves SUARD note également une augmentation qui correspond à la location des matériels et au financement du prestataire, et précise que des revenus équilibreront cette prestation. Pierre-Yves SUARD ajoute que cette prestation a été mise en place dans l'urgence et qu'elle s'équilibrera plus que ne laissent entendre les chiffres. S'agissant des conventions avec les collectivités locales, Pierre-Yves SUARD explique qu'elles sont négociées chaque année.

Michel PEBEREAU rappelle que ce budget est réalisé à l'aune d'une année difficile du côté des recettes. Les dépenses sont croissantes du fait de l'augmentation des étudiants. Il rappelle que la nécessité de stabiliser le nombre d'étudiants avait déjà été évoquée du temps de Richard DESCOINGS, puis explique que la direction de l'institut devra probablement procéder à des ajustements sur les recettes ou sur les dépenses. Michel PEBEREAU insiste sur le fait que la présentation des ressources publiques structurelles est rationnelle sur le plan économique, avec des ressources structurelles en provenance de l'État, et les autres ressources, qui font chacune l'objet de recherches particulières.

Robert SKIPPON s'exprime sur l'évidence de la crise et sa conséquence : la diminution de recettes dans de nombreux établissements. Il regrette néanmoins l'absence de souplesse accordée au budget prévisionnel et souligne que l'enseignement ne fait l'objet que de 13 % du budget de Sciences Po. Il ajoute que les rémunérations des vacataires sont en règle générale plus élevées dans les autres établissements qu'à Sciences Po.

b) Vote

Michel PEBEREAU propose de voter la première résolution : « *le Conseil de direction de l'IEP donne un avis favorable à la résolution relative aux montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2013-2014 des formations menant au diplôme propre* »

La première résolution est adoptée par 15 voix pour et 11 abstentions.

Michel PEBEREAU propose de voter la deuxième résolution : « *le Conseil de direction de l'IEP donne un avis favorable à la résolution relative aux montants des droits de scolarité pour la formation de l'IEP des préparations aux concours administratifs.* »

La deuxième résolution est adoptée par 18 voix pour et 8 abstentions.

Michel PEBEREAU propose de voter la troisième résolution : « *le Conseil de direction de l'IEP donne un avis favorable à la résolution relative aux montants dus par les candidats aux procédures d'entrée à l'Institut d'Études Politiques de Paris.* »

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU propose de voter la quatrième résolution : « *le Conseil de direction de l'IEP donne un avis favorable à la résolution relative aux montants dus par les usagers de l'IEP inscrits en formation continue diplômante.* »

Après avoir obtenu une explication de vote, Raphaëlle REMY-LELEU affirme que l'UNEF a décidé de s'abstenir sur cette résolution, d'une part du fait du flou et de la complexification de l'offre de formation et d'autre part du fait de son coût, considéré comme une barrière sociale.

La quatrième résolution est adoptée par 19 voix pour et 7 voix contre.

Michel PEBEREAU propose de voter la cinquième résolution : « *le Conseil de direction de l'IEP donne un avis favorable à la résolution relative aux taux des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP.* »

La cinquième résolution est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU propose de voter la sixième résolution : « *le Conseil de direction de l'IEP donne un avis favorable à la proposition de budget 2013.* »

La sixième résolution est adoptée par 17 voix pour, 3 abstentions et 6 voix contre

II. PROPOSITION DE SUSPENSION DE L'ORAL DE LANGUE A L'EXAMEN D'ENTREE 2013 DU COLLEGE UNIVERSITAIRE

a) Exposé

Françoise MELONIO rappelle que cet oral avait été voté au Conseil de direction du 12 décembre 2011 dans le cadre d'une réforme générale des procédures d'admission. Elle rappelle les grands traits de cette réforme :

- l'adaptation du calendrier de la procédure pour ne pas gêner la procédure APB. Les résultats de la procédure d'admission seront publiés fin juin,
- l'admissibilité reposant désormais à la fois sur des épreuves écrites et un examen des dossiers des candidats
- les épreuves écrites sont organisées à Paris, Poitiers, Nancy, et aussi en 2013 à la Guadeloupe et la Réunion
- l'examen des dossiers des candidats est effectué par des équipes d'ores et déjà constituées de professeurs de classes préparatoires (80 évaluateurs en cours de formation).

Françoise MELONIO explique ensuite que l'admission devait, dans le projet voté le 12 décembre 2011, se faire à partir de deux oraux : un premier oral de motivation et de questions globales. Il n'apparaît pas raisonnable d'envisager moins de 1200 à 1500 oraux, qui devront avoir lieu dans le courant du mois de mai. Le deuxième oral était un oral de langue, portant sur les compétences de compréhension et d'expression parmi les huit langues proposées à Sciences Po. Cet oral avait pour objectif de mieux répartir les élèves. Il est proposé de suspendre cette épreuve de langue étrangère pour deux raisons :

- des difficultés d'organisation matérielle dans l'organisation conjointe de deux oraux (salles pleines, mobilisation difficile des enseignants, à un moment où se déroulent d'autres examens),
- la création au niveau national d'une évaluation avec reconnaissance d'un niveau de langue pour tous les candidats au baccalauréat. Cette évaluation reposera sur les critères habituels de Sciences Po : de A1 à C2. Sous réserve de confirmation, il est possible que cette évaluation remplisse exactement le rôle envisagé initialement par Sciences Po pour son épreuve de langue.

Il est proposé une mesure de suspension permettant de bénéficier d'un temps de réflexion dédié à la prise en compte de ces nouveaux éléments. Françoise MELONIO précise que la mesure a été proposée à la Commission paritaire, qui l'a approuvée à l'unanimité.

b) Questions et observations

Emmanuel GOLDSTEIN dit comprendre les intentions de cette proposition, mais observe un certain nombre de problèmes : tout d'abord, il explique que cet oral ne visait pas uniquement à trier les élèves, mais constituait également un critère d'entrée. Il lui semble important de constater que les élèves ont un

niveau de langue suffisant pour leur éviter des situations d'échec. S'agissant du dispositif de vérification du niveau de langue, Emmanuel GOLDSTEIN considère que l'institut peut se « ranger » au dispositif mis en œuvre par l'éducation nationale afin d'éviter les problèmes logistiques. Ceci étant, il affirme que telle quelle, la résolution ne fonctionne pas. À son sens, il manque un paragraphe relatif au fait que la Commission de l'entretien d'oral applique une note. Il propose : « à l'issue de l'entretien, la Commission d'entretien attribue une note sur la prestation du candidat, selon trois niveaux, par ordre décroissant : A, B, C. » Emmanuel GOLDSTEIN explique ensuite qu'il faut vérifier le niveau de langue. Si l'évaluation nationale est mise en œuvre, Emmanuel GOLDSTEIN propose d'intégrer un nouveau paragraphe : « Le jury d'admission déclare admis les candidats ayant obtenu la note A à un entretien d'admission et dont le niveau de langue à l'oral a été reconnu supérieur ou égal à B2 par le dispositif d'évaluation nationale. » puis, phrase suivante : « *le jury peut déclarer admis d'autres candidats. Il fonde sa décision (...)* »

Pierre BORNAND considère les difficultés logistiques évoquées, qu'il impute à un manque d'anticipation. Il rappelle que ces difficultés étaient identiques l'an dernier et qu'il était donc possible de les appréhender. Il avoue également sa difficulté à comprendre l'intérêt de voter des dispositifs pour revenir dessus l'année suivante. Pierre BORNAND observe ensuite que l'évaluation nationale justifie davantage la suppression de cet oral.

Anouck MANEZ se réjouit de la suppression de cet oral. Elle ajoute que le baccalauréat est aujourd'hui conforme aux chartes pédagogiques européennes concernant les langues. Dès lors, l'idée d'une évaluation et d'une répartition par niveau ne se justifie plus. En réponse aux propos d'Emmanuel GOLDSTEIN sur le niveau B2, Anouck MANEZ rappelle qu'au départ, l'idée de cet oral n'était pas de procéder à une sélection par niveau. Elle évoque ensuite ses inquiétudes sur la possible suppression des éléments d'autres réformes votées, notamment le remboursement des frais d'examen pour les boursiers de l'enseignement supérieur et l'organisation de l'examen sur d'autres sites que Paris. Anouck MANEZ demande que ces réformes ne soient pas momentanément suspendues, elles aussi.

Emmanuel GOLDSTEIN explique qu'il n'a pas affirmé qu'un étudiant n'ayant pas le niveau B2 n'était pas admissible, mais s'est exprimé en faveur d'une admission automatique pour les niveaux A et B2. Charge ensuite au jury d'admission d'admettre d'autres étudiants.

Christian LEQUESNE abonde dans le sens des propos d'Emmanuel GOLDSTEIN : il lui semble important qu'une note minimale soit définie par rapport au cadre européen de référence. Il ne comprend pas pourquoi Sciences Po exigerait un certain niveau d'histoire, de mathématiques, et pas de langues étrangères. Christian LEQUESNE demande ensuite à Françoise MELONIO pourquoi l'examen des dossiers des candidats n'est effectué que par des professeurs de classes préparatoires. Il estime que l'institut gagnerait à favoriser davantage la diversité et à prendre en considération le peu d'intérêt des professeurs de classes préparatoires vis-à-vis de la vie associative.

Robert SKIPPON estime que malgré l'unanimité favorable de la Commission paritaire, cette proposition doit faire l'objet d'un débat approfondi.

Raphaëlle REMY-LELEU considère que l'évaluation ne présume pas de la capacité de l'étudiant à savoir suivre les cours de langues de deuxième année. Elle rappelle la conformité de l'évaluation de langue du baccalauréat à la charte pédagogique européenne, puis explique que le niveau de langue d'un étudiant ne doit pas être un critère de sélection, mais un choix d'orientation possible. Raphaëlle REMY-LELEU affirme également que des outils de tutorat existent pour aider à la progression des étudiants dès leur arrivée dans l'établissement.

Arnaud BONTEMPS s'associe aux remarques d'Emmanuel GOLDSTEIN à propos de la rédaction de paragraphes additionnels. Il considère en outre que cette proposition implique de déroger à l'article 2 et à l'article 4 du règlement de procédure.

Françoise MELONIO rappelle brièvement que l'évaluation des étudiants est faite par une épreuve écrite de langue et par la prise en compte de son niveau dans l'évaluation de son dossier. Dès lors, il est

difficile de considérer qu'il n'y a pas d'appréciation. Revenant sur la question de Christian LEQUESNE à propos du recours aux professeurs d'école préparatoire, Françoise MELONIO le justifie par leur habitude d'évaluer les dossiers d'enseignement secondaire. Elle ajoute que ces professeurs sont formés au cours de séances spéciales avec une grille d'évaluation qui tient compte de l'engagement associatif des candidats. Françoise MELONIO rappelle ensuite qu'il est uniquement question de suspendre l'évaluation cette année, sans préjuger des années futures. Elle propose ensuite l'adjonction du paragraphe proposé par Emmanuel GOLDSTEIN et donne lecture de la modification : « *à l'issue de l'entretien, la Commission d'entretien attribue une note sur la prestation du candidat selon trois niveaux, par ordre décroissant : A, B, C.* » Elle considère qu'il n'est pas utile de parler de B2, dans la mesure où il s'agit d'une mesure de suspension.

Michel PEBEREAU affirme que l'institut doit poser une situation claire et juridiquement convenable.

Françoise MELONIO considère, en ce cas, qu'il ne faut rien ajouter d'autre, compte tenu du filtre de l'épreuve écrite et de l'examen du dossier.

Arnaud BONTEMPS rappelle qu'il faut déroger aux articles 2 et 4 du règlement de procédure.

Françoise MELONIO acquiesce. En réponse à une question d'Emmanuel GOLDSTEIN sur les critères d'examen du dossier, Françoise MELONIO explique qu'ils sont de trois ordres : les résultats scolaires, les activités extrascolaires, l'adéquation des goûts et du profil du candidat au type d'étude mené à Sciences Po.

Emmanuel GOLDSTEIN estime qu'il serait plus sûr d'intégrer le paragraphe cité précédemment afin de vérifier le niveau de langue.

Françoise MELONIO considère plus prudent d'attendre les modalités de l'évaluation nationale.

Emmanuel GOLDSTEIN affirme qu'il s'agirait d'aller un petit peu plus loin, en admettant automatiquement les candidats ayant un niveau A.

Françoise MELONIO rappelle que la Commission d'entretien a une visibilité sur l'ensemble du dossier du candidat, si bien qu'elle peut vérifier le niveau de langue au cours de l'entretien.

Emmanuel GOLDSTEIN objecte que la Commission n'est pas censée se prononcer sur le niveau de langue. Les critères sur lesquels cette Commission se prononce sont énoncés, et le niveau de langue ne fait pas partie de ces critères.

Françoise MELONIO juge l'ajout proposé par Emmanuel GOLDSTEIN quelque peu dangereux, dans la mesure où il inscrit l'institut dans la dépendance de ce qui va être proposé par le ministère de l'Éducation nationale pour cette année.

Emmanuel GOLDSTEIN explique que ce qu'il propose fonctionne également si l'institut n'est pas sûr de ce qui va être mis en place au niveau national. Il rappelle que si les conditions de niveau A et B2 ne sont pas remplies, la Commission peut toujours admettre l'étudiant.

Arnaud BONTEMPS propose de s'inspirer, en la modifiant, de la rédaction figurant dans la procédure internationale. Dans le cadre de cette procédure, le jury fonde souverainement sa décision notamment sur l'avis des Commissions d'entretien ainsi que sur l'ensemble des dossiers de candidature du candidat.

Michel PEBEREAU propose de suivre le texte de Françoise MELONIO. Il ne souhaite pas que soit improvisé un texte susceptible d'aboutir à des problèmes futurs. Il rappelle que cette proposition ne porte que sur une année.

Jean GAEREMYNCK s'engage à observer ce texte de près, précisant que des amendements ont déjà été acceptés.

Michel PEBEREAU revient sur le texte amendé : le premier amendement porte sur l'inclusion de « *par dérogation aux articles 2 et 4 du règlement des procédures d'admission* ». S'agissant du deuxième amendement, Michel PEBEREAU demande à Françoise MELONIO de relire l'entièreté du paragraphe.

Françoise MELONIO donne lecture du paragraphe : « *d'une durée d'environ 20 minutes, l'entretien d'admission a pour objet d'évaluer notamment la maîtrise de l'expression orale, la motivation du candidat, son ouverture d'esprit, son goût pour l'innovation, sa curiosité intellectuelle, sa capacité à mobiliser et à mettre en relation des connaissances pertinentes, sa capacité à être en prise sur les enjeux contemporains, son esprit critique ainsi que sa capacité à développer une réflexion personnelle. La Commission d'entretien, composée de deux membres au moins, dont un représentant du directeur de l'IEP et un enseignant de Sciences Po dispose de l'intégralité du dossier du candidat. À l'issue de l'entretien, la Commission d'entretien attribue une note sur la prestation du candidat selon trois niveaux par ordre décroissant : A, B ou C.* »

Pierre BORNAND demande à Françoise MELONIO de bien vouloir apporter une réponse à ses questions.

Françoise MELONIO explique que la mise en place de ce nouveau texte est justifiée par la difficulté à mettre en place l'ensemble des dispositifs votés dans un contexte budgétaire contraint. Elle considère déjà remarquable que tout ce qui a été voté ait pu être mis en place aussi rapidement.

Michel PEBEREAU témoigne sa reconnaissance vis-à-vis de la rapidité de mise en œuvre du dispositif et de la capacité d'adaptation des équipes de Françoise MELONIO et de Françoise MELONIO elle-même.

c) *Vote*

Michel PEBEREAU propose de procéder au vote.

La proposition de suspension de l'oral de langage examen d'entrée 2013 du collège universitaire est approuvée par 23 voix pour et 3 abstentions.

III. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 30 OCTOBRE ET DU 19 NOVEMBRE 2012

a) *Questions et observations*

Michel PEBEREAU s'enquiert de remarques ou de demandes de modification des procès-verbaux.

Emmanuel GOLDSTEIN explique qu'en page 8 du procès-verbal de la séance du 30 octobre, la nature de ses propos a été modifiée. Il propose une correction : « *il explique que si le gouvernement estime que le choix proposé par l'institution n'est pas compatible avec le rapport final adopté par la troisième section de la Cour des comptes, il appartiendra au Conseil de direction de nommer un nouveau directeur.* »

Il ajoute qu'en page 22, Hervé CRES est « proposé » et non « nommé » directeur.

Arnaud BONTEMPS propose une modification de ses propos en page 7 du procès-verbal de la séance du 30 octobre : « *il ne pense pas souhaitable que le gouvernement soit entre guillemets responsable sur la nomination du directeur. Par conséquent, il demande à ce que l'on ne propose (...) » Par ailleurs, en page 17, il demande une modification : « *Cette campagne signée par 1200 étudiants appelait à la mise à jour des statuts fixant la composition du Conseil d'administration de la FNSP, qui ne répondent plus**

aux enjeux de Sciences Po. Le deuxième point de cette lettre ouverte traite des frais d'inscription (...) »
Arnaud BONTEMPS précise qu'il transmettra ces modifications par mail.

Raphaëlle REMY-LELEU demande une modification de ses propos en page 4 du procès-verbal de la séance du 30 octobre, ou elle évoque en réalité le processus de refonte et de rattachement des masters aux écoles. Elle propose la phrase suivante « *évoque la refonte des masters au sein d'un processus sans consultation des étudiants, avec la mise en place de la multiplication de filières sélectives au sein de ces masters.* » Par ailleurs, elle revient sur la 10^e ligne : il ne s'agit pas « *d'envoyer un meilleur symbole vis-à-vis de l'autonomie de l'institution* », mais d'envoyer « *un meilleur symbole vis-à-vis des actions de l'institution envers le gouvernement et vis-à-vis de ce qui avait été demandé par la ministre.* »

Michel PEBEREAU observe que cela a peu de rapport avec ce qui est indiqué dans le procès-verbal. Il lui propose de réécrire ses propos.

Pierre BORNAND explique qu'en page 19 du procès-verbal de la séance du 30 octobre, ses propos n'ont pas de sens. Il propose de s'en tenir à la fin de son intervention en page 18 : « *revient sur les propos tenus en aparté par (...) y seront particulièrement sensibles.* » (La phrase suivante : « *espère que les syndicats...* » est supprimée.)

Nelly ANTOINE explique avoir transmis au nom du recteur des propositions de modifications la semaine dernière. La première proposition de modification a été reprise par Emmanuel GOLDSTEIN. Les autres modifications sont des modifications de forme.

Pierre MEYNARD signale une confusion dans ses propos en page 14 du procès-verbal de la séance du 30 octobre : il faut y lire « *internationalisation* » et non « *internalisation* ».

b) Vote

Michel PEBEREAU fait procéder au vote.

Les procès-verbaux provisoires des séances du 30 octobre et du 19 novembre 2012 sont adoptés.

IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

Procédure de désignation du nouveau directeur de l'IEP de Paris.

Jean GAEREMYNCK rappelle d'abord l'importance des Conseils, qui se situent au début et au terme de cette procédure et qui, par là même, y jouent un rôle crucial.

Raphaëlle REMY-LELEU regrette que la présence de la présidente étudiante de la Commission paritaire à cette séance du Conseil de direction n'ait pas été acceptée. Elle précise les conclusions et les avis émis lors d'une réunion informelle de certains membres du Conseil de direction, le 10 décembre :

- la volonté qu'il y ait une limitation du nombre de mandats
- la volonté de voir plusieurs candidatures, présentées au Conseil de direction, avec une audition de ces candidatures par le Conseil
- le souhait que soit assurée une meilleure représentation de l'ensemble des parties prenantes de l'IEP dans le ou les comités de sélection
- la constitution d'un Comité unique pour procéder à la sélection des deux postes (directeur et administrateur)
- la possibilité d'une représentation salariale dans ce ou ces Comités

- la connaissance de la motivation du refus par le ministère de la nomination d'Hervé CRES

Raphaëlle REMY-LELEU souhaite que cette procédure soit mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles et en toute transparence. Elle demande que le Conseil de direction se prononce sur ces grands principes afin de pouvoir les proposer au prochain Conseil d'administration.

Robert SKIPPON rappelle qu'il y avait également consensus au sein de la Commission paritaire sur la nécessité d'intégrer un représentant des enseignants vacataires au (x) comité(s) de sélection.

Christian LEQUESNE s'exprime en qualité de porte-parole de ses collègues de la faculté permanente (enseignants-chercheurs et chercheurs), qui se sont réunis au bureau scientifique permanent. Christian LEQUESNE rappelle qu'une lettre, mentionnant un certain nombre de remarques et de souhaits, a été adressée au président Jean-Claude CASANOVA et à Jean GAEREMYNCK. Christian LEQUESNE en donne un bref résumé :

- les membres de la faculté permanente sont favorables au fait que le directeur et l'administrateur soient une seule et même personne,
- les membres de la faculté permanente sont favorables à la mise en place d'un Comité unique de sélection au sein duquel les membres de la communauté académique de Sciences Po devront avoir toute leur place,
- les membres de la faculté permanente insistent sur la nécessité d'intégrer des universitaires extérieurs à Sciences Po, si possible étrangers, au sein du Comité qui sera amené à examiner les dossiers de candidature. Christian LEQUESNE évoque en outre la possibilité de pouvoir mener des recherches sur la personne la plus compétente pour assumer ce poste, y compris en sollicitant la candidature de certaines personnes (comme cela se pratique dans les *search committees* des grandes universités internationales.

Étienne WASMER abonde dans le sens des propos de Christian LEQUESNE. Il souligne la nécessité d'avoir un comité avec un nombre de membres suffisamment restreint pour garantir son efficacité. Ce qui peut être en partie contradictoire avec la volonté d'une large représentation des différents membres de la communauté de Sciences Po.

Philippe PETAT s'exprime en qualité de porte-parole des salariés et fait savoir que ces derniers sont favorables au fait qu'une seule et unique personne occupe les postes de directeur et administrateur. Ils sont également favorables à la constitution d'un seul et unique Comité de sélection regroupant les représentants du Conseil de direction et du Conseil d'administration. Les salariés souhaitent également qu'il y ait au moins un représentant du personnel au sein de ce comité. Ils s'associent en outre à la demande portant sur la présence d'un représentant de nationalité étrangère, ou d'une personnalité extérieure à l'établissement (voire les deux à la fois). Philippe PETAT demande ensuite qu'un rapporteur puisse faire le lien entre les deux Conseils. Le rôle de ce rapporteur serait également d'expliquer les différents motifs de sélection. Les salariés proposent que ce rapporteur soit l'administrateur provisoire de l'IEP. Ils demandent enfin qu'une réflexion soit menée sur le nombre de mandats possibles du directeur- et/ou de l'administrateur de l'établissement.

Pierre MEYNARD demande que les anciens de Sciences Po soient associés au processus de sélection. Il se dit également favorable à la proposition visant à faire inclure une personnalité extérieure à l'établissement au sein du ou des comités de sélection.

Pierre BORNAND affirme que quel que soit le processus de sélection choisi, il sera conclu par un vote des Conseils. Il se félicite que l'ensemble des forces vives de Sciences Po puisse être représenté. Revenant sur les propos d'Étienne WASMER sur le risque de comités pléthoriques, Pierre BORNAND affirme que dans un certain nombre d'institutions, ce processus de sélection est effectué par une dizaine de personnes.

En écho aux propos de Raphaëlle REMY-LELEU, Arnaud BONTEMPS souhaite que la question de la procédure soit avancée avant les prochaines vacances. Il demande que certains grands principes soient respectés : principes de démocratie et de transparence, de collégialité et de représentativité, ainsi que l'objectif de parité. Il lui semble que plusieurs aspects peuvent d'ores et déjà être définis : la nomination d'une seule personne au poste de directeur et administrateur, la constitution d'un Comité unique. Il demande en outre que le Comité unique propose au moins deux candidats aux Conseils. Il s'enquiert également des raisons pour lesquelles le vote du Conseil n'a pas été suivi par Mme la ministre, et souhaite savoir si Hervé CRES pourra se représenter. Arnaud BONTEMPS propose que le Comité unique soit créé avec, à parité, des membres du Conseil de direction et des membres du Conseil d'administration. Au-delà de cette parité, Arnaud BONTEMPS propose que les autres corps statutaires de Sciences Po soient représentés : la Commission paritaire (les deux présidents), le conseil de l'article sept et le Conseil scientifique. Enfin, Arnaud BONTEMPS propose les choses suivantes

- L'inclusion d'un représentant des salariés. Il suggère que ce soit le secrétaire du Comité d'entreprise auquel pourrait être adjoint un représentant élu au sein du Conseil d'administration
- L'inclusion de deux personnalités extérieures, comme cela est demandé par le bureau scientifique permanent.

Le comité serait donc composé de 16 personnes :

- quatre enseignants, dont deux de la faculté permanente (le président du Conseil scientifique et le président du conseil de l'article sept) et deux enseignants vacataires (le vice-président du Conseil de direction et le président enseignant de la Commission paritaire)
- deux salariés
- deux étudiants (le vice-président du Conseil de direction et la présidente de la Commission paritaire)
- trois membres du Conseil d'administration
- deux personnalités extérieures (internationales)
- le président et les deux vice-présidents du Conseil de direction

Michel PEBEREAU explique que le principe de parité porterait le nombre de personnes à 28.

Arnaud BONTEMPS lui répond qu'il n'y aurait que trois personnes de chaque Conseil, sachant que les membres du Conseil de l'article sept, du Conseil scientifique, de la Commission paritaire ne font pas partie du Conseil de direction. La parité porte uniquement sur le Conseil d'administration et le Conseil de direction.

Michel PEBEREAU lui demande s'il souhaite définir les représentants pour le compte du Conseil d'administration de la Fondation.

Arnaud BONTEMPS considère que c'est au Conseil d'administration de la Fondation de définir quelles sont les personnes les plus aptes à siéger au sein de ce Comité.

Michel PEBEREAU propose de définir les points vis-à-vis desquels un consensus se dégage :

- une même personne comme administrateur et directeur
- la présence d'un représentant des salariés. Michel PEBEREAU précise qu'il y était favorable lors de la dernière procédure, mais qu'il n'a pas pu définir de solutions permettant de trouver un élu choisi parmi les salariés, les étudiants et les enseignants. Michel PEBEREAU suggère

que les représentants élus des étudiants, des enseignants et des salariés se réunissent pour choisir leur représentant.

- la constitution d'un Comité unique
- la présence d'un ou deux membres de ce comité extérieurs à Sciences Po, l'un étant étrangers.

Jean GAEREMYNCK considère que les principaux points de consensus ont été énoncés. Il ajoute que plusieurs candidats devraient être présentés au vote des deux Conseils.

Michel PEBEREAU explique que cela n'a pas été proposé à tout le monde, mais admet que ce système de liste est adopté par d'autres institutions universitaires.

Arnaud BONTEMPS dit n'avoir entendu aucune opposition à ce principe.

François HEILBRONN explique qu'il est logique de voir une pluralité de candidatures, sans pour autant tomber dans l'excès. Il propose qu'entre deux et quatre candidats soient présentés aux conseils

Jean GAEREMYNCK juge cela cohérent.

Emmanuel GOLDSTEIN considère au contraire que l'on ne peut pas affirmer la représentativité du Comité de sélection pour ensuite affirmer que sa proposition ne vaut rien. À son sens, le Comité de sélection peut être confronté à la situation de voir deux ou trois excellentes candidatures qu'il soumet aux Conseils, mais en aucun cas cela ne doit revêtir la forme d'une obligation.

Arnaud BONTEMPS n'y voit aucune contradiction. La reconnaissance de la force de proposition du Comité participe d'un principe démocratique.

Hervé FRADET approuve les propos d'Arnaud BONTEMPS et propose que le Comité soit plus un « *search committee* » qu'un Comité « de sélection ». Pour Hervé FRADET, ce Comité de recherche doit être l'instrument du Conseil de direction. Il ajoute que de nombreuses personnes du présent Conseil de direction sont en fin de mandat. Il ne s'agirait pas d'imposer les modalités du processus au prochain Conseil de direction. Hervé FRADET se réjouit que le principe de ce processus soit repris par les électeurs de premier rang, à savoir ceux du Conseil de direction. Il considère que le présent Conseil ne doit pas prendre de décisions engageant par trop le prochain Conseil.

Michel PEBEREAU rappelle à Hervé FRADET qu'il ne faut pas négliger le rôle éminent du Conseil d'administration. Il ajoute que le présent Conseil a la responsabilité de mettre en place la procédure la plus efficace possible pour faciliter le travail du Conseil suivant, même s'il appartient au prochain Conseil de choisir le prochain directeur et administrateur.

Marie-Laure PERROUAULT affirme la nécessité de procéder à un nouvel appel à candidature.

Christian LEQUESNE attire l'attention du Conseil sur la nécessité de discuter des lignes directrices qui doivent être définies pour que ce Comité puisse travailler. À son sens, ces lignes directrices participent des orientations à définir pour l'institution, telles les recherches de ressources propres, la recherche fondamentale, etc. Certains profils sont plus à même que d'autres à développer ces orientations. Christian LEQUESNE propose qu'une discussion soit mise en œuvre en janvier sur le cahier des charges qui doit être confié au Comité pour sa mission.

Michel PEBEREAU précise que ce sujet est aussi du ressort du Conseil d'administration de la Fondation.

Agueda PEREZ MUNOZ exprime le souhait que ce Comité soit en capacité d'aller chercher les meilleurs candidats et affirme qu'une personne présente dans ce Comité devra avoir les réseaux nécessaires pour interpeller et susciter des candidatures de qualité.

Pierre MEYNARD revient sur la nécessité de la représentation des anciens élèves.

Jean-Claude CASANOVA juge cette discussion très utile pour informer le Conseil d'administration de la Fondation, qui devra lui-même définir sa participation à cette procédure. Il revient sur la proposition d'un *search committee* – souhait évoqué par la ministre –, composé de personnalités extérieures à l'institution, pour procéder à la recherche de candidats possibles et émettre des propositions. Jean-Claude CASANOVA retient l'idée de la présence de personnalités extérieures, notamment étrangères, dans des proportions à définir. Parmi les principaux points évoqués, il revient sur la nécessité d'un système favorisant la transparence, avec appel à candidatures, et définition des caractéristiques des candidats. Sur ce dernier point, chacun des Conseils devra définir ses propres caractéristiques à l'aune de ses priorités. Les deux profils devront se conjuguer en une personne unique, qui soit à la fois administrateur et directeur. En ce sens, le travail des deux Conseils devra aboutir à la définition de ce profil par addition des caractéristiques du directeur et des caractéristiques de l'administrateur. Pour Jean-Claude CASANOVA, la constitution d'un Comité unique est souhaitable. Il attire ensuite l'attention des membres du Conseil sur deux points importants.

- La nécessité de fixer un calendrier. La Fondation a besoin d'un administrateur pour définir sa stratégie, ses relations sociales, et la situation de ses salariés. Bien que la ministre ait proposé une procédure courte, Jean-Claude CASANOVA estime vraisemblable qu'un délai de deux mois soit sans doute trop court..
- Même si la direction et l'administration seront assurées par une même personne, les modalités de vote sont différentes : le Conseil d'administration choisit son administrateur à la majorité des deux tiers tandis que le Conseil de direction le choisit à la majorité simple. Aussi apparaît-il nécessaire de présenter deux ou trois personnes aux Conseils, qui choisiront par élimination. Cela posera le problème d'harmonisation des votes entre les deux Conseils, l'un devant nécessairement précéder l'autre.

En ce qui concerne la composition du Comité, Jean-Claude CASANOVA souligne qu'il est important que les représentants des salariés puissent choisir leur(s) représentant(s) à ce Comité de sélection, de façon à ce que les différentes composantes de l'institut soient retenues. Jean-Claude CASANOVA confirme qu'il proposera au Conseil de la Fondation de définir des lignes générales qui prendront bien entendu en considération les propositions du Conseil de direction. Il lui semble également souhaitable que les deux Conseils soient représentés à parité à l'intérieur du Comité unique.

Michel PEBEREAU propose de prévoir une réunion du Conseil de direction aussitôt que possible, dans la première quinzaine de janvier. Cette date sera indiquée par le directeur à l'ensemble du Conseil dans les prochains jours. La réunion aura pour objet d'établir la liste des personnalités qui vont représenter le Conseil de direction au sein du comité, en fonction du nombre qui sera suggéré par le conseil de la Fondation pour ce Comité. Michel PEBEREAU estime que ce nombre devra être le moins élevé possible, car il lui semble que s'il est possible de mener une discussion à 10 personnes, cela devient difficile au-delà. Par ailleurs, des règles de confidentialité devront être établies. Le profil du directeur sera également défini lors de cette réunion, sur la base des propositions du directeur provisoire de l'institut, en liaison avec le Conseil de la Fondation.

Arnaud BONTEMPS demande que cette dernière phrase soit soumise au vote du conseil, il cite : « *le Conseil de direction de l'IEP de Paris affirme son attachement pour la définition de la procédure de désignation du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de l'IEP de Paris au respect des principes de démocratie et de transparence, de collégialité et de représentativité, ainsi qu'à l'objectif de parité.* »

Michel PEBEREAU ne voit pas pourquoi le Conseil se prononcerait par vote sur cette phrase. Il lui semble que le Conseil s'est mis d'accord sur la procédure, et rappelle qu'il n'est pas dans les habitudes de ce Conseil de se prononcer sur autre chose que les résolutions proposées. Pour Michel PEBEREAU, affirmer son attachement à la démocratie et à la transparence donnerait le sentiment que le Conseil n'y est pas en permanence attaché.

Jean GAEREMYNCK fait part de sa perplexité vis-à-vis de la proposition d'Arnaud BONTEMPS : d'après ce qu'il comprend, le Conseil de direction l'autorise à présenter devant le Conseil d'administration de la Fondation les points de qui ont fait consensus lors de cette séance. Or, ces points de principe, tout à fait substantiels, attestent pleinement de la volonté commune au sein de ce conseil que soit mis en œuvre un processus de sélection transparent et démocratique. Jean GAEREMYNCK demande à Michel PEBEREAU si c'est bien ce qui est entendu.

Michel PEBEREAU acquiesce.

Comité de concertation sur l'organisation de l'université unifiée

Arnaud BONTEMPS explique qu'il est, avec Christian LEQUESNE, membre du Comité de concertation sur l'organisation de l'université unifiée mis en œuvre par le PRES Sorbonne Paris Cité dans le cadre de l'Initiative d'excellence (Idex). Il souligne que ce Comité a pour mission d'« *organiser le débat de l'université unifiée au sein de chaque établissement par l'intermédiaire de ses membres.* » Il invite tous les membres du Conseil à leur faire part de leurs propositions sur les modalités de concertation.

Michel PEBEREAU explique que ce point d'information permet de mesurer à quel point la présence du directeur est indispensable : il lui appartient d'assurer la coordination de tout ce qui concerne le sujet du PRES, il lui appartient également de déterminer la représentativité des différentes instances. L'actuel directeur temporaire doit donc se pencher sur cette question et organiser les concertations nécessaires.

Participation de la Commission paritaire au débat

Arnaud BONTEMPS rappelle que la Commission paritaire a voté il y a une semaine une résolution à l'unanimité et rappelle un point du règlement du Conseil de direction : « *l'inscription à l'ordre du jour de ce présent Conseil de la compétence de celui-ci et de droit à la demande de la majorité de ses membres en exercice, de la Commission paritaire et du Conseil scientifique.* » Il ajoute que la demande de la présidente de la Commission paritaire d'être présente lors de cette séance du Conseil de direction pour présenter la résolution de la Commission paritaire était donc fondée et ne comprend pas pourquoi cette demande n'a pas été acceptée. Il rappelle que le président de la Commission paritaire a déjà assisté à plusieurs reprises à ce Conseil. Arnaud BONTEMPS réaffirme l'attachement de l'Unef aux principes élémentaires de respect des statuts.

Jean GAEREMYNCK affirme être culturellement et professionnellement attaché au respect des règles de droit. Il déclare que le point mis en avant dans la résolution de la Commission paritaire, à savoir un débat sur la Commission ad hoc au sein du Conseil de direction de Sciences Po, a été pleinement satisfait. Ce débat a été mené dans les conditions qui ont permis à toutes les personnes de s'exprimer.

En l'absence d'autres questions diverses, Michel PEBEREAU lève la séance.

La séance est levée à 11 h 36